VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Jeudi 21 septembre 2017

SUD OUEST

Charente Libre

La Sécu toujours en convalescence

COUR DES COMPTES Le déficit de la Sécurité sociale continue à se réduire. Mais le redressement de la branche maladie ne s'effectuera pas sans remises à plat drastiques

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

La Sécurité sociale a toujours autant de mal à boucler ses fins de mois et charrie dans son sillage une dette de 150 milliards d'euros. Mais le malade va tout même un peu mieux. Même si c'est au prix de quelques artifices comptables, le déficit a continué à se réduire en 2016. Il ne se monte plus qu'à 7 milliards au lieu de 10,3 lors de l'exercice précédent. Une performance acquise sans nouvelle majoration de recettes.

Le retour à l'équilibre, repoussé à 2020, passera par le redressement volontariste de l'Assurance-maladie et de l'Assurance-vieillesse, les deux postes qui plombent les comptes. Le défi n'est pas insurmontable pour peu que soient exploités les gisements d'économies existant. La Cour des comptes en a identifié au moins trois.

1 Imposer aux spécialistes de faire des efforts

61 000 médecins spécialistes libéraux exercent en ville ou dans des établissements privés. En 2015, les consultations qu'ils ont facturées se sont montées à 16 milliards d'euros. Ces dépenses, remboursées en partie par l'Assurance-maladie, ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années. Du fait de la multiplication des actes et un recours de plus en plus fréquent aux dépassements d'honoraires, les gynécologues et les ophtalmologues en étant particulièrement friands.

> L'État reste en position de faiblesse face aux multinationales de l'industrie pharmaceutique

Lancé il y a quatre ans, le contrat d'accès aux soins avait un double objectif : contenir cette flambée tarifaire pour laisser ouverte la salle d'attente des spécialistes aux gens modestes et favoriser l'implantation de cabinets dans des départements déshérités. Il a lamentablement échoué.

Non seulement les incitations financières n'ont séduit qu'un quart des praticiens, mais pour éviter un euro de dépassement, l'Assurance-maladie en a dépensé dix ! Majeures, les inégalités financières et territoriales s'élargissent et les plus pauvres n'ont d'autre solution que de venir grossir les files d'attente des hôpitaux publics.

Selon la Cour des comptes, il n'y a pas d'autre solution que revoir la définition et la cotation des actes, de remplacer la tarification à l'acte par une enveloppe annuelle pour chaque patient souffrant d'une pathologie chronique, et de ne plus permettre aux spécialistes qui s'installent dans des zones surdotées de recourir aux dépassements d'honoraires.

2 Réduire encore le coût des médicaments

Des efforts ont été enfin consentis pour réduire le coût des médicaments. En 2015, les dépenses de médicaments pris en charge par l'Assurance-maladie sont revenues à leur niveau de 2008 (30 milliards d'euros). Mais leur montant pourrait encore être abaissé si les mécanismes de distribution étaient moins onéreux. Pour la première fois, la Cour des comptes a évalué leur coût. Il se monte à 8 milliards d'euros soit près du tiers des dépenses remboursables.

La très forte densité de pharmacies (22 000 alors que le plafond réglementaire est de 10 400) et surtout les modes de rémunérations particulièrement opaques corsent quelque peu l'addition. Les entreprises pharmaceutiques et les grossistes accordent aux officines des avantages commerciaux substantiels sous forme de remises et de rétrocessions de marges. La Cour des comptes évalue à 2 milliards d'euros par an l'écart entre la rémunération réglementée et la rémunération réelle, un différentiel qui avait échappé jusqu'alors aux pouvoirs publics et à l'Assurance-maladie.

L'État reste toujours en position de faiblesse par rapport aux multinationales de l'industrie pharmaceutique. Son pouvoir de négociation est contraint, limitant les possibilités de révision des prix. Protégés par le système dit de garantie de prix européen, les laboratoires parviennent souvent à maintenir des tarifs élevés pour des médicaments à l'effet thérapeutique limité. Ils se refusent à transformer les rabais qu'ils accordent, à la manière des marges arrière de la grande distribution en baisses officielles de prix.

Assurance-maladie et Assurance-vieillesse plombent encore les comptes de la Sécurité sociale. PHOTO ARCHIVES MICHEL AMAT

3 Ouvrir la chasse aux faux retraités à l'étranger

En 2015, les pensions de retraite versée à des ayants-droit domiciliés dans un pays étranger ont avoisiné 6,5 milliards d'euros. L'Algérie, le Portugal, l'Espagne, le Maroc et l'Italie concentrent 70 % des prestations. Chaque assuré doit adresser à sa caisse deux fois par an un document attestant de son existence. « Les régimes de retraite mettent en œuvre des actions de lutte contre la fraude de portée limitée, déplore la Cour des comptes. Ils n'effectuent aucun contrôle sur les certificats qui leur sont retournés ou portent un regard succinct sur ces derniers. »

Les rares vérifications effectuées ont révélé un taux d'anomalie important marqué par une surreprésentation de vieillards, l'un d'entre eux ayant atteint l'âge canonique de 117 ans.

« Un renoncement aux soins préoccupant »

ANALYSE « Face aux déserts médicaux, personne n'a trouvé la solution », note Jérôme Wittwer, économiste de la santé

Jérôme Wittwer, professeur en économique à l'université de Bordeaux, est spécialiste des politiques de santé et de l'accès aux soins.

« Sud Ouest » Que retenez-vous du rapport publié ce mercredi par la Cour des comptes ?

Jérôme Wittwer Ce que je retiens en premier lieu, c'est une assez bonne nouvelle – ce qui n'est pas dans les habitudes de la Cour des comptes : les magistrats constatent une nette réduction du déficit de la Sécurité sociale. On est passés de

Jérôme Wittwer pointe l'inégalité territoriale dans la répartition des spécialistes. DR

30 milliards en 2010 à 8 milliards en 2016. Les Français ont fait des efforts, une politique publique a, en partie, porté ses fruits : la situation s'améliore. Il n'en reste pas moins que l'Assurance-maladie est la branche la plus fragile, où se concentrent les déséquilibres. Il y a de bons résultats sur deux postes, où les dépenses sont maîtrisées : les médicaments et l'hospitalier. En revanche, les dépenses continuent de progresser sensiblement pour la médecine libérale « de ville ».

Comment expliquez-vous que les dépenses en médicaments ralentissent depuis quelques années ?

Une politique est menée qui change, efficacement, notre culture du médicament : banalisation des génériques, déremboursement de certains médicaments… Ces dépenses, longtemps hors de contrôle, sont aujourd'hui régulées.

La Cour des comptes déplore « une aggravation des inégalités dans l'accès aux soins » dispensés par les spécialistes…

Oui, la France est, sur ce point de l'équité dans l'accès aux soins, mal placée par rapport aux autres pays européens. L'une des raisons, ce sont les dépassements d'honoraires : le reste à charge est parfois considérable. D'où un recours non justifié à l'hôpital, ou un renoncement aux soins, très préoccupant pour certaines interventions comme les soins dentaires ou la dermatologie. Autre difficulté dans l'accès aux soins : l'inégalité territoriale dans la répartition des spécialistes. Mais ce phénomène se constate partout en Europe.

Selon les magistrats de la rue Cambon, les incitations financières pour attirer les médecins dans des zones sous-dotées n'ont pas eu l'effet attendu…

Oui, ça marche mal. Pour l'instant, personne n'a trouvé la solution pour endiguer les déserts médicaux.

La Cour des comptes relève aussi des délais de prise de rendez-vous de plus en plus longs : deux mois en moyenne pour le dermatologue, trois à quatre mois pour l'ophtalmologue…

Ce n'est pas forcément un problème. Bien sûr, en cas d'urgence, il faut se faire soigner vite. Mais pour le reste, il faut savoir aussi prendre un peu de recul, ne pas verser dans l'impatience du consommateur… Attendre des heures aux urgences, c'est un problème majeur. En revanche, attendre trois mois pour un rendez-vous chez l'ophtalmologue, ce n'est souvent pas très grave.

Recueilli par Julien Rousset

POLITIQUE FAMILIALE

Les réformes de la politique familiale intervenues sous le quinquennat Hollande se sont soldées, conformément à leurs objectifs, par un soutien accru aux familles les plus pauvres, selon la Cour des comptes, qui recommande de poursuivre les évolutions.

Les réformes intervenues entre 2012 et 2015 – réduction de l'avantage fiscal lié au quotient familial, modulation des allocations familiales en fonction des revenus, augmentation des aides aux familles monoparentales et aux familles nombreuses à faibles revenus – « ont eu de forts effets redistributifs », note la Cour des comptes dans son rapport 2017.

« MUTATION HISTORIQUE »

« Désormais, la presque totalité des prestations familiales sont attribuées ou modelées en fonction des ressources, ce qui constitue une mutation historique de la politique familiale française, en ligne avec les dispositifs mis en œuvre dans la plupart des pays comparables », observe la Cour. « À la suite des réformes, les familles vulnérables bénéficient d'un soutien accru, tandis que les charges des familles aisées sont moins compensées. »

La politique familiale « laisse cependant subsister des situations qui pourraient justifier une action plus résolue », ajoute-t-elle, soulignant que les objectifs de création de 275 000 places supplémentaires d'accueil des jeunes enfants sur le quinquennat de François Hollande (en crèches, chez les assistantes maternelles et par extension de la scolarisation à deux ans) n'ont pas été atteints.

La Cour des comptes identifie plusieurs évolutions possibles afin de favoriser le travail des mères de famille et mieux soutenir les familles pauvres monoparentales ou nombreuses.

Le minimum vieillesse revalorisé de 30 euros « dès avril 2018 »

SOLIDARITÉ Le minimum vieillesse, allocation perçue par les retraités modestes, sera revalorisé de 30 euros « dès avril 2018 », puis de 35 euros en 2019 ainsi qu'en 2020, pour atteindre les 900 euros, a annoncé hier la ministre des Solidarités, Agnès Buzyn. Le « minimum vieillesse », d'un montant 803 euros par mois pour une personne seule, sera revalorisé « dès le mois d'avril 2018 de 30 euros », puis « il y aura 35 euros en 2019 et 35 en 2020 », a déclaré la ministre sur Europe 1. Pour un couple, qui perçoit actuellement 1 240 euros, la revalorisation sera de « plus de 155 euros » d'ici « la fin du quinquennat », a ajouté Mme Buzyn. Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était engagé à augmenter de 100 euros par mois le minimum vieillesse sur la durée du quinquennat.

Tabac : six hausses de prix d'ici fin 2020

CONSOMMATION Le prix du paquet de tabac augmentera six fois d'ici fin 2020 pour atteindre 10 euros, à commencer par une hausse de 35 centimes cette année, a annoncé hier la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, suscitant la grogne des industriels et buralistes. Ces hausses étalées dans le temps permettront « aux gens de se préparer, de trouver les moyens d'arrêter de fumer, c'est un calendrier qui permet à chacun de se mettre dans la perspective de l'arrêt », a souligné Agnès Buzyn. Ces hausses étalées dans le temps permettront « aux gens de se préparer, de trouver les moyens d'arrêter de fumer, c'est un calendrier qui permet à chacun de se mettre dans la perspective de l'arrêt », a souligné Mme Buzyn.

Crise aviaire et États généraux de l'alimentation au menu

NOUVELLE-AQUITAINE Le président de la Chambre régionale d'agriculture, Dominique Graciet, a passé en revue les différentes filières, parlant « d'une année noire pour les palmipèdes et les volailles », et souligné un « faux pas » concernant l'un des ateliers

Dominique Graciet, président de la Chambre régionale d'agriculture. ARCHIVES « SUD OUEST »

C'est un exercice traditionnel auquel le président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine se plie volontiers deux fois par an, en septembre et en janvier : le point de rentrée. L'occasion pour Dominique Graciet de faire un bilan sur la situation agricole régionale, ponctuée de crises plus ou moins longues, touchant telle ou telle filière et laissant souvent la profession sonnée.

Vaccin contre l'influenza aviaire?

Sonnées, la filière du canard gras et, par ricochet, celle de la volaille, dans le Sud-Ouest, le sont déjà. Elles ont subi deux crises aviaires successives. La dernière, celle de 2017, a eu une force de frappe plus importante sur une emprise géographique beaucoup plus petite.

On reparle des retards dans les indemnisations 2016 et 2017 de l'État ; des dommages collatéraux sur les volailles landaises qui ont vu leurs parts de marché s'évanouir au profit d'autres régions, et du poids des investissements en biosécurité pour les exploitations déjà à court de trésorerie, faute de production.

« Nous sommes inquiets, bien évidemment, sur le bilan de cette crise et surtout sur l'éventualité d'une nouvelle », a ajouté Dominique Graciet, rappelant la nécessité de « revoir le calendrier de production » et laissant entendre qu'un vaccin contre l'influenza aviaire serait sur le point de sortir d'un laboratoire aquitain. « Une chose est sûre : nous ne produirons plus jamais comme avant. »

Le revenu des agriculteurs

Pour les grandes cultures, « c'est une bonne année ». Pour la viticulture, en revanche, « le gel a fait des dégâts notamment sur le Cognac » et pour le lait, « le compte n'y est pas alors que le prix du beurre flambe. » Et on remet sur le tapis : le revenu des agriculteurs et le partage de la valeur. Un « partage » qui est au cœur des États généraux de l'alimentation, sur lesquels le président de la Chambre régionale d'agriculture a son mot à dire. « J'approuve l'idée et les objectifs que sont la répartition de la valeur vers l'acte de production, l'accompagnement de la transformation des modèles de production, la mise en adéquation de la production et des besoins de consommation et le cheminement vers une alimentation saine et durable. Fort de cela, quel n'a pas été mon étonnement de voir que l'atelier sur la rémunération des producteurs est coprésidé par le PDG de Système U et celui de Danone… tous deux peu exemplaires en la matière. Un vrai faux pas du gouvernement ! J'espère qu'au final, on écoutera les premiers concernés : les agriculteurs. »

Valérie Deymes

Le plan logement dévoilé

Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a présenté hier la stratégie du gouvernement concernant le logement.
Elle ne contient aucune surprise par rapport aux différentes annonces distillées ces dernières semaines. En voici les points les plus marquants.

- **EXONÉRATION** de 70 à 100 % de la fiscalité sur les plus-values de ventes (jusqu'en 2020) de terrains à bâtir en zones tendues.
- **AVANTAGE FISCAL « PINEL »** maintenu pour les propriétaires.
- **PRÊT À TAUX ZÉRO (PTZ)** reconduit pour quatre ans, mais hors zones rurales.
- **NOUVEAU BAIL « MOBILITÉ »** d'un à dix mois, sans dépôt de garantie est créé. Une garantie locative pour étudiants sans ressources.
- **CONSTRUCTION DE 80 000 LOGEMENTS** jeunes actifs et étudiants.
- **BAISSE DE 5 EUROS DES APL** dès le 1er octobre. Le gouvernement espère qu'elle sera compensée par une baisse des loyers.

Les Charentais aiment le cinéma

CONSOMMATION La Charente est le département qui enregistre, en 2016, la quatrième plus forte progression des entrées en salles

En 2016, les Charentais sont massivement entrés dans les salles obscures de leur département. D'après le Centre national du cinéma et l'image animée (CNC), avec 844 000 entrées comptabilisées pour 2016, la Charente enregistre une hausse conséquente de fréquentation de ses cinémas (+13,2 %), bien au-delà de la moyenne nationale (+3,8 %). Seuls trois départements ont fait mieux : l'Yonne (+23,9 %), la Meuse (+23,9 %) et la Haute-Corse (+21,7 %).

L'explication à ce brusque regain d'amour pour le cinéma sur grand écran s'explique par l'arrivée, fin 2015, d'un nouvel opérateur sur le marché charentais, le groupe Mégarama. En 2016, sur son site de Garat (six salles, 829 fauteuils), en périphérie angoumoisine, Mégarama revendiquait près de 193 000 entrées, dépassant un objectif fixé à 180 000 entrées annuelles.

L'arrivée de Mégarama a dopé la fréquentation en 2016. PH.A. LACAUD

La majorité américaine

Contrecoup de l'arrivée du Mégarama, la fréquentation des salles à Angoulême intra-muros (deux établissements : le CGR et la Cité de la BD) baisse significativement (380 000 entrées, -18,6 %). Cette baisse n'enraye toutefois pas la progression départementale globale.

L'année 2016 constituera-t-elle un pic pour la fréquentation des cinémas charentais ? Rien n'est moins sûr. Il y a encore quelques marges de manœuvre si l'on se réfère à l'indice de fréquentation. En Charente, cet indice s'élève à 2,39 entrées par habitant, encore éloigné de la moyenne nationale (3,34 entrées par habitant). Et le taux d'occupation des fauteuils reste relativement bas (11,4 % contre 14,4 % sur l'ensemble de la France).

Selon le CNC, la Charente totalise 5 323 fauteuils pour 13 établissements actifs. Seul le CGR d'Angoulême est considéré comme un multiplexe (plus de huit salles). En 2016, les Charentais ont consommé en majorité des films américains (51,5 % de parts de marché) alors que le cinéma français émarge à 38,4 % des films vus par les Charentais.

B.R.

L'avenir du rail se joue

TRANSPORTS Un comité de pilotage gare d'Angoulême réunissant les collectivités (Ville, Grand-Angoulême, Région et Département) et le préfet a lieu aujourd'hui. Les autorités veulent valider, avec SNCF Réseau, le calendrier de livraison de la passerelle pour novembre 2018 et se pencher sur le calendrier de l'électrification de la ligne Angoulême-Royan et la rénovation de la ligne Angoulême-Limoges « en danger », selon le président de la Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, si des fonds ne sont pas débloqués.

Le TER se paie au kilomètre

TRANSPORT Le tarif des abonnements des Trains express régionaux (TER) a été modifié par la nouvelle Région

LUC BOURRIANNE
l.bourrianne@sudouest.fr

La journée de grève contre la « transformation » du Code du travail, aujourd'hui, va essentiellement perturber le trafic des Trains express régionaux (TER). 62 % des TER devraient circuler aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine alors que les liaisons en TGV et autres Intercités ne devraient pas varier. Ces perturbations sur les lignes TER ne vont pas calmer les usagers mécontents. Depuis la rentrée de septembre, de nombreuses voix s'élèvent dans les deux Charentes pour regretter une « harmonisation tarifaire » qui serait défavorable aux usagers de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Lundi, la question a fait débat au Conseil municipal de La Rochelle où une élue socialiste a fustigé une hausse des tarifs quand une autre, écologiste, a affirmé tout l'inverse. En fait, les deux ont raison. La note grimpe chez les abonnés TER à de longues distances. Mais elle demeure acceptable sur de plus courts trajets.

Expliquons-nous. Depuis le 1er septembre, le Pass mobilités, héritage de l'ancienne région Poitou-Charentes, a disparu des grilles tarifaires des TER. Désormais, les abonnements domicile-travail ne sont pas soumis à un seul tarif forfaitaire mais proportionnel à la distance parcourue. Quand le Pass mobilités s'élevait à 80 euros mensuels quel que soit son trajet, la nouvelle harmonisation régionale prévoit aujourd'hui des tarifs progressifs en fonction de la distance parcourue. Exemple : un abonnement mensuel Angoulême-Bordeaux passe de 80 à 205 euros quand un Angoulême-Cognac n'augmente que de 10 euros.

L'abonnement TER pour Bordeaux augmente de 125 euros et celui pour Cognac de 10 euros en partant d'Angoulême. ARCHIVES L. C.

Les abonnés mécontents

Renaud Lagrave, vice-président socialiste en charge des transports au Conseil régional, défend ce choix de tarifs proportionnels à la distance : « C'est une politique incitative pour les courtes et moyennes distances qui correspond à notre volonté de décongestionner les axes routiers en milieu urbain. »

C'est un vice-président régional relativement excédé par les critiques émanant de l'ex Poitou-Charentes qui monte au créneau pour défendre l'harmonisation tarifaire qu'il a mise en place. « Le Pass mobilités ne concernait que 1 300 des 4 000 abonnés de Poitou-Charentes et cela coûtait 10 millions d'euros. Rapporté à nos plus de 20 000 abonnés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, cela n'était évidemment pas absorbable. Nous ne pouvions pas soutenir financièrement une telle option tarifaire. »

Toujours moins cher que l'auto

Renaud Lagrave souligne aussi qu'avant même qu'un usager de TER ne paye un billet, la Région en prend en charge 70 %. Un rappel qui vaut pour toutes les Régions de France tout comme le fait que chaque usager de TER puisse se faire rembourser 50 % de ses dépenses par son employeur. « Si les usagers mécontents, et je ne nie pas que pour certains cela représente une hausse conséquente, décident d'avoir recours à leur voiture pour faire ces longs trajets, cela leur reviendra deux fois plus cher que l'abonnement que nous leur proposons et ce, hors amortissement de leur véhicule », ajoute l'élu landais. Enfin, il rappelle que « chaque abonné a été prévenu par courrier du changement de tarifs durant l'été et incité à se réabonner avant le 31 août pour bénéficier des anciens tarifs ».

Sécurité : quelles protections pour son enfant à vélo

Les équipements obligatoires pour les enfants de moins de 12 ans

Le vendeur auto de la route de Dizedon en péril ?

CONFLIT Châteaubernard estime que le concessionnaire installé à la Pointe-à-Rullaud est en infraction avec le code de l'urbanisme. La Ville porte l'affaire devant la justice

JONATHAN GUÉRIN (AVEC S. BALIAN)
j.guerin@sudouest.fr

Ancien maire, Jean-Claude Fayemendie a toujours été un opposant actif. Il l'a prouvé la semaine dernière, lors du Conseil municipal de Châteaubernard : « Les vendeurs de voiture s'installent illégalement et de façon récurrente sur notre commune et rien n'est fait », a pointé l'ancien premier édile lors des questions de fin de séance.

Avec moins d'emphase mais de manière très nette, Pierre-Yves Briand lui a répondu : « La tranquillité n'est qu'apparente », assure le maire actuel. En effet, une procédure judiciaire a été engagée cet été.

Le parc d'occasions automobiles est situé route de Barbezieux, en face du rond-point de la BA 709. PHOTO J.G.

Le propriétaire refuse de vendre

Dans le collimateur, le concessionnaire installé au rond-point de la base aérienne, au lieu dit la Pointe-à-Rullaud. Ce parc d'exposition de véhicules d'occasion se situe, selon le cadastre, en pleine zone agricole. « Toute activité commerciale est donc illégale », tranche Pierre-Yves Briand.

La mairie a bien tenté une solution à l'amiable. Car depuis quelques années, l'intercommunalité a pour projet de réaliser sur un terrain communal voisin une aire de covoiturage. Châteaubernard aurait donc pu racheter le secteur litigieux. « Mais le propriétaire nous en a demandé le prix d'un terrain à bâtir, alors qu'il s'agit d'un espace agricole, s'offusque Pierre-Yves Briand. En plus, il incluait dans le prix le coût du barriérage et du remblai. Sauf qu'on lui reproche justement d'avoir fait ces travaux sans en avoir le droit ! Et nous pourrions même exiger qu'ils remettent le terrain dans son état initial… »

Le conflit risque durer

Faute d'accord, le maire a fait constater la prétendue illégalité de l'activité par la police. « L'affaire est dans les mains du procureur, informe le premier édile. On ne peut pas fermer les yeux et se laisser faire. » De son côté, le propriétaire n'en démord pas : « Quand j'ai acheté le terrain en 2004, tout était légal », estime Luis Ferreira de Carvalho. L'entrepreneur a déjà vu son affaire traitée par la justice (lire plus bas) : « C'est Fayemendie qui a foutu le bordel en passant le terrain en zone agricole pour me nuire. Mais ce n'est absolument pas un terrain agricole : il est viabilisé et des logements sont construits à quelques mètres. » Luis Ferreira de Carvalho avance une explication : « La mairie s'est mise en travers de ma route car ils voulaient m'acheter le terrain. Moi, je travaille honnêtement, je ne suis pas un voleur. Ils tentent de m'empêcher de travailler. Alors s'ils ferment mon entreprise, qu'ils me trouvent un job à la mairie ! »

> « Il est vrai que nous sommes un peu démunis face à la lenteur de la justice »

Le quinquagénaire réserve ses arguments pour la justice, mais tient à témoigner : « Cette affaire dure depuis quinze ans et m'a coûté 150 000 euros. Je ne me laisserai pas spolier. »

Discussions « musclées »

Pierre-Yves Briand a déjà entendu ces éléments lors de discussions qu'il qualifie de « musclées » : « Il nous a dit clairement que la procédure prendrait des années et qu'en attendant, il pourrait continuer son activité. Ces gens-là savent manœuvrer avec la réglementation. Il est vrai que nous sommes un peu démunis face à la lenteur de la justice. On devrait pouvoir agir plus rapidement. »

Luis Ferreira de Carvalho, lui, regrette que cette affaire soit rendue publique : « Ce n'est pas bon pour les affaires, conclut-il. Je demande juste à pouvoir travailler dignement. »

« Rien d'illégal » à la Trâche

Les récriminations soulevées par Jean-Claude Fayemendie portent aussi sur le rond-point de la Trâche. C'est là qu'est installé Cognac Auto, sur l'ancien emplacement des Occasions Peugeot. La première entreprise a fait parler d'elle récemment pour des problèmes avec certains de ses clients, qui ont porté plainte. Sur le plan de l'urbanisme, cette fois, l'ancien maire de Châteaubernard estime que la présence d'une voie nationale à proximité impose une zone sans construction qui rend l'activité commerciale illicite. « Il n'y a rien d'illégal, tranche Pierre-Yves Briand. Le terrain a vocation à accueillir une activité commerciale dans le futur. Et il n'y a pas de construction en dur puisqu'il s'agit de préfabriqués. »

Des arguments qui ne convainquent pas Jean-Claude Fayemendie et Luis Ferreira de Carvalho. Pour une fois, les deux hommes sont d'accord : il s'agit là d'une zone inondable, et aucune différence ne devrait être faite entre la Trâche et la Pointe-à-Rullaud.

Cognac automobile relève d'un cas différent. ARCHIVES. Q.P

Une longue histoire

JUSTICE Le gérant de la Pointe-à-Rullaud a été jugé pour des faits identiques entre 2005 et 2007

Le conflit de la Pointe-à-Rullaud ne date pas d'hier. Tout a commencé en 2004. Et c'est Jean-Claude Fayemendie, maire de l'époque, qui avait ouvert les hostilités : « J'ai fait faire un talus au bulldozer afin que le propriétaire ne puisse continuer » ses travaux, déclarait-il, invoquant le code de l'urbanisme. Et le propriétaire, c'était évidemment Luis Ferreira de Carvalho. Qui, déjà, ne s'était pas laissé faire. Le gérant de Auto Stade (sa société aujourd'hui disparue) avait demandé au tribunal administratif de condamner la municipalité de Châteaubernard. Une prétention validée en référé, devant l'illégalité de la décision du maire.

Mais la bataille s'était ensuite poursuivie sur le fond devant le tribunal de grande instance d'Angoulême et la cour d'appel de Bordeaux, où Jean-Claude Fayemendie avait obtenu gain de cause par deux fois : « M. Ferreira exerce son activité de négoce en zone naturelle, où il a implanté un bungalow et ses installations malgré un certificat d'urbanisme négatif », résumait le maire en juin 2007, quand toutes les voies de recours avaient été épuisées. L'entrepreneur avait alors été condamné à une amende de 2 000 euros.

2 000 euros d'amende

Or, dix ans plus tard, il semblerait que la situation soit en tout point identique. Auto Stade a disparu, mais une nouvelle société l'a remplacée, toujours dirigée par M. Ferreira, et implantée au même endroit. Ce qui met en colère Jean-Claude Fayemendie : « Quand un automobiliste se gare mal, il a une amende de suite. Là, cette affaire dure depuis des années. C'est incompréhensible. »

Les Kiwanis reviennent avec leur Rallye du cœur

SOLIDARITÉ Le club Kiwanis de Cognac organise samedi prochain la 4e édition de son Rallye du cœur. Ce jeu de piste en voiture fera découvrir des lieux insolites et inédits de la région à tous les participants. Le coup d'envoi sera donné dès 14 heures depuis le restaurant L'Oliveraie (place de la Gare, à Cognac) et cette journée se terminera par un dîner donné au château Pélisson. Les bénéfices récoltés seront reversés à l'association La Maison des familles de Poitiers, qui permet aux familles d'enfants longuement hospitalisés de vivre à proximité du CHU et d'y trouver réconfort, détente et soutien. De nombreux lots sont à gagner par les participants. Le coût de l'inscription est de 40 euros par voiture et 13 euros pour le dîner (gratuit pour les moins de 12 ans). Les inscriptions au rallye peuvent se faire par courriel à kiwanis.cognac@gmail.com

Il faudra suivre les Kiwanis pour un rallye en ville samedi. PHOTO ARCHIVES ANNE LACAUD

vers des cours de langue russe, de cuisine slave, des expositions, des voyages ». Les cours de langue auront lieu au couvent des Récollets (salle 6) de 18 à 19 heures : les mercredis pour les débutants à partir du 4 octobre et les jeudis pour les plus avancés à partir du 5 octobre (hors vacances scolaires).

Un jeu de piste pour découvrir la ville

ANIMATION La Jeune Chambre économique organise le premier Rallye Street de la Salamandre. Derrière ce nom, une course d'orientation à la découverte des richesses du patrimoine cognaçais. Cette animation, ouverte à tous, est prévue dimanche prochain. Il est nécessaire de s'inscrire (4 euros pour les adultes, gratuit pour les moins de 16 ans ; 5 euros le jour-même) au 06 35 33 70 22 ou rallye.jce.cognac@gmail.com

Jouer un jeu de piste et se cultiver, c'est le pari du rallye de la Salamandre. ARCHIVES J.G.

SAINT-BRICE

La hausse de l'effectif scolaire au Conseil

Le Conseil municipal a fait sa rentrée, ce 18 septembre, la précédente réunion remontait à juin. De nombreuses questions ont été évoquées, dont la rentrée scolaire qui a vu une augmentation significative du nombre d'élèves, 72 pour Saint-Brice et 92 pour le RPI Julienne/Saint-Brice.

Un 3e poste. Cet accroissement des effectifs entraîne de facto un surcroît d'activité, tant pour la cantine que pour la garderie, les deux salariés dont le contrat est basé sur 31 h/semaine font autour de 39 h à 40 h/semaine ce qui implique, non seulement de les rémunérer en heures complémentaires mais aussi augmente leurs récupérations pendant les vacances scolaires d'où leur absence pour des travaux d'entretien ou autre à ces périodes-là. Jean-Claude Tessandier propose de revenir à des horaires « normaux » pour les deux personnes en poste et d'en ajouter une troisième pour mieux répartir la charge d'heures et de travail. Proposition validée à l'unanimité par les élus.

Panneaux « Stop ». Il est ensuite abordé la vitesse excessive des automobilistes sur la route Saint-Brice - Bourg-Charente. Il est proposé la pose de panneaux «Stop» pour ralentir les véhicules aux deux intersections : chemin des Côtes et impasse du Marceau, de plus un courrier de sensibilisation sera envoyé à tous les adhérents du golf ; il est également suggéré de demander à la police d'intervenir pour veiller au respect de ces nouvelles signalisations dans les cas où elles ne seraient pas respectées.

L'école de Saint-Brice. PHOTO C. G.

Trottoirs et haies. Jean-Claude Tessandier revient sur l'entretien des trottoirs et des haies qui dépassent sur le domaine public. Il ajoute que la commune n'a pas les moyens matériels et humains d'entretenir les propriétés privées et précise en outre que la commune va prendre un arrêté pour demander aux habitants d'entretenir leur extérieur. Il rappelle que la commune doit utiliser les produits phytosanitaires pour le désherbage et à ce titre conseille vivement aux habitants de faire la même chose. Quant aux haies, elles doivent être limitées à 2 m de hauteur et être taillées à l'aplomb du grillage de clôture, dans le cas inverse, un courrier en recommandé avec accusé de réception sera adressé au propriétaire. Sans action de sa part dans un délai d'un mois, un artisan sera missionné à la charge du propriétaire.

Colette Guné

La rentrée littéraire de Nathalie Jaulain

CHÂTEAUBERNARD Nathalie Jaulain sera présente à la médiathèque demain de 14 à 16 heures. C'est une première pour la structure. L'animatrice littéraire y évoquera ses ouvrages coups de cœur automnaux. Il n'est pas nécessaire de réserver.

CHERVES-RICHEMONT

Des chantiers pour la rentrée

Lors de la réunion de rentrée mardi dernier, les élus municipaux ont validé des décisions relatives à divers chantiers.

L'aménagement des bourgs de Cherves et de Richemont fera l'objet d'une étude, puis de travaux : 81 120 € TTC, avec des subventions possibles du Département. Le marché de voirie 2017 a été attribué à la SCOTPA, soit 88 172 € HT, et concernera plusieurs zones de la commune.

Alain Riffaud a également obtenu l'accord des élus (moins une abstention) pour l'installation de charpentes sur l'ancien moulin des Basses Rues à Richemont. « Ce lieu de promenade au bord de l'Antenne est attractif, et doit être protégé et aménagé ; c'est une façon de mettre en valeur le patrimoine local ». Les travaux sont évalués à 36 772 €, et des subventions de l'ordre de 5 500 €.

Le moulin des Basses Rues, à Richemont. PHOTO PIERRE BARRETEAU

Pont de fer. Alain Riffaud est revenu sur le pont de fer entre Cherves et Saint-Sulpice. À ce jour, jugé trop dangereux et vandalisé, le pont est fermé et interdit à la circulation. Récemment contacté, le chantier d'insertion La Clé de voûte a estimé possible de le réparer : quatre mois seraient nécessaires, ce qui avec la fourniture de matériaux (environ 15 000 €) mènerait à un coût global de moins de 20 000 €, à partager entre les deux communes. L'accord de Grand-Cognac est indispensable pour ce projet, qu'il conviendrait de réaliser dans les meilleurs délais.

Giratoire de l'Abaca. Les acquisitions de terrains nécessaires à la construction du giratoire d'accès à l'Abaca, sur la RD 731, sont bien avancées ; elles portent sur près de 1 500 m², et 5 propriétés. Les démarches avec le Département sont en cours ; les travaux pourraient se réaliser au 2° semestre 2018.

Assainissement 2016. Grand-Cognac a pris la compétence assainissement le 1er janvier dernier. La commune doit lui reverser 57 306 € correspondant à des travaux réalisés en 2016, à partir du bilan du compte de fonctionnement de l'assainissement. Les élus unanimes ont décidé de conserver le solde du compte (104 955 €) et de l'inclure dans le budget principal.

Divers. Est toujours préoccupante la situation du Sivu restauration : la question des locaux et du personnel n'est pas réglée. La commune étudie la possibilité d'installer une boulangerie-pâtisserie dans le bourg de Cherves.

Pierre Barreteau

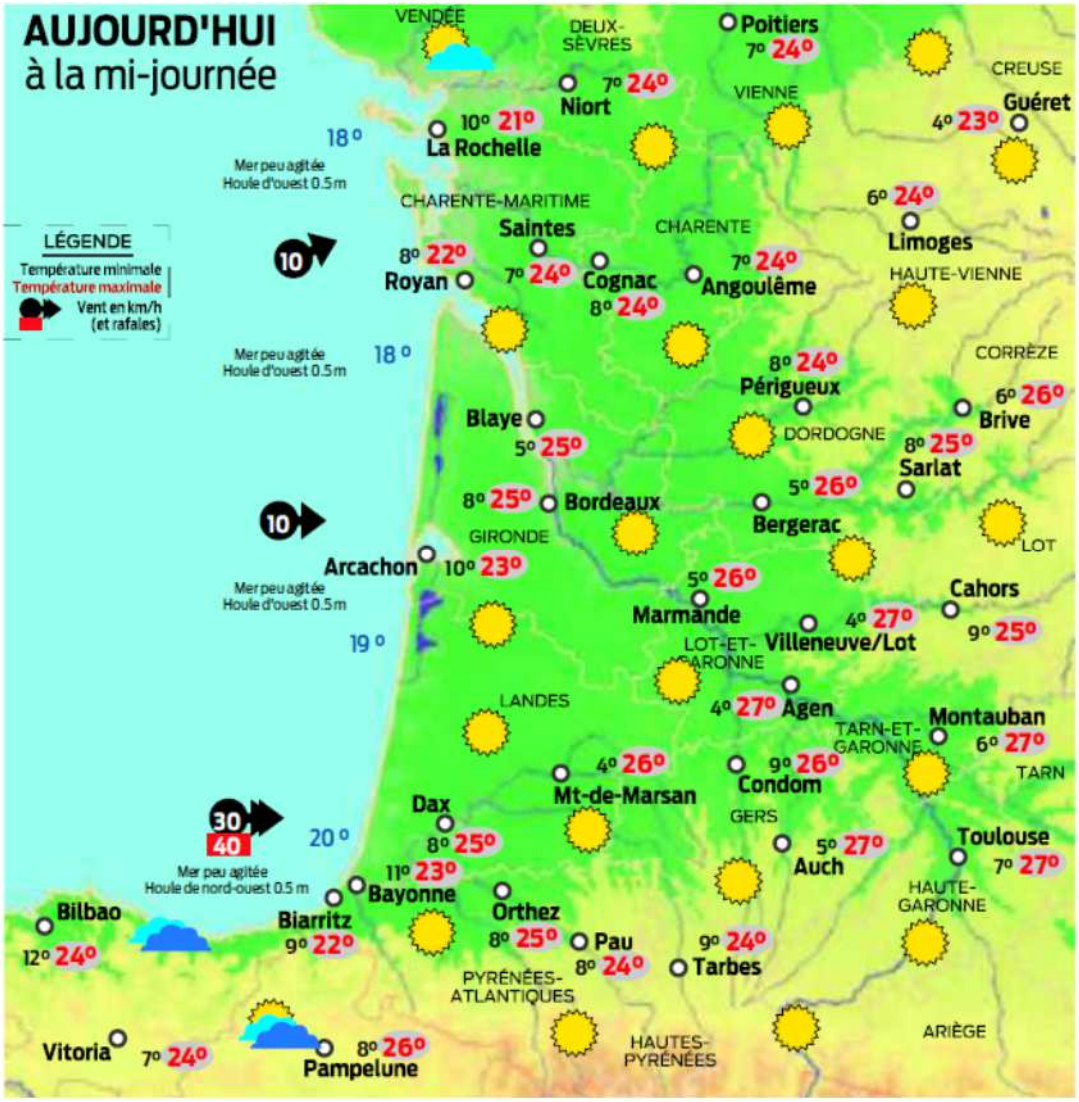

LE TEMPS AUJOURD'HUI

ESTVAL

Très bonnes conditions pour cette journée. Le ciel est largement ensoleillé en toutes régions. Petit bémol au Pays Basque où les nuages arrivent en début d'après-midi, ils peuvent donner quelques pluies en soirée. Les températures sont estivales, le vent d'ouest est faible à modéré.

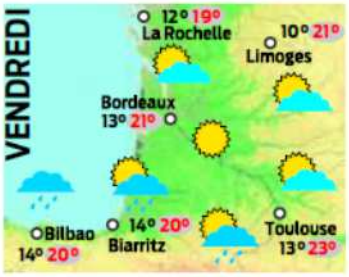

L'infographie

Le prix moyen des cigarettes dans l'Union européenne

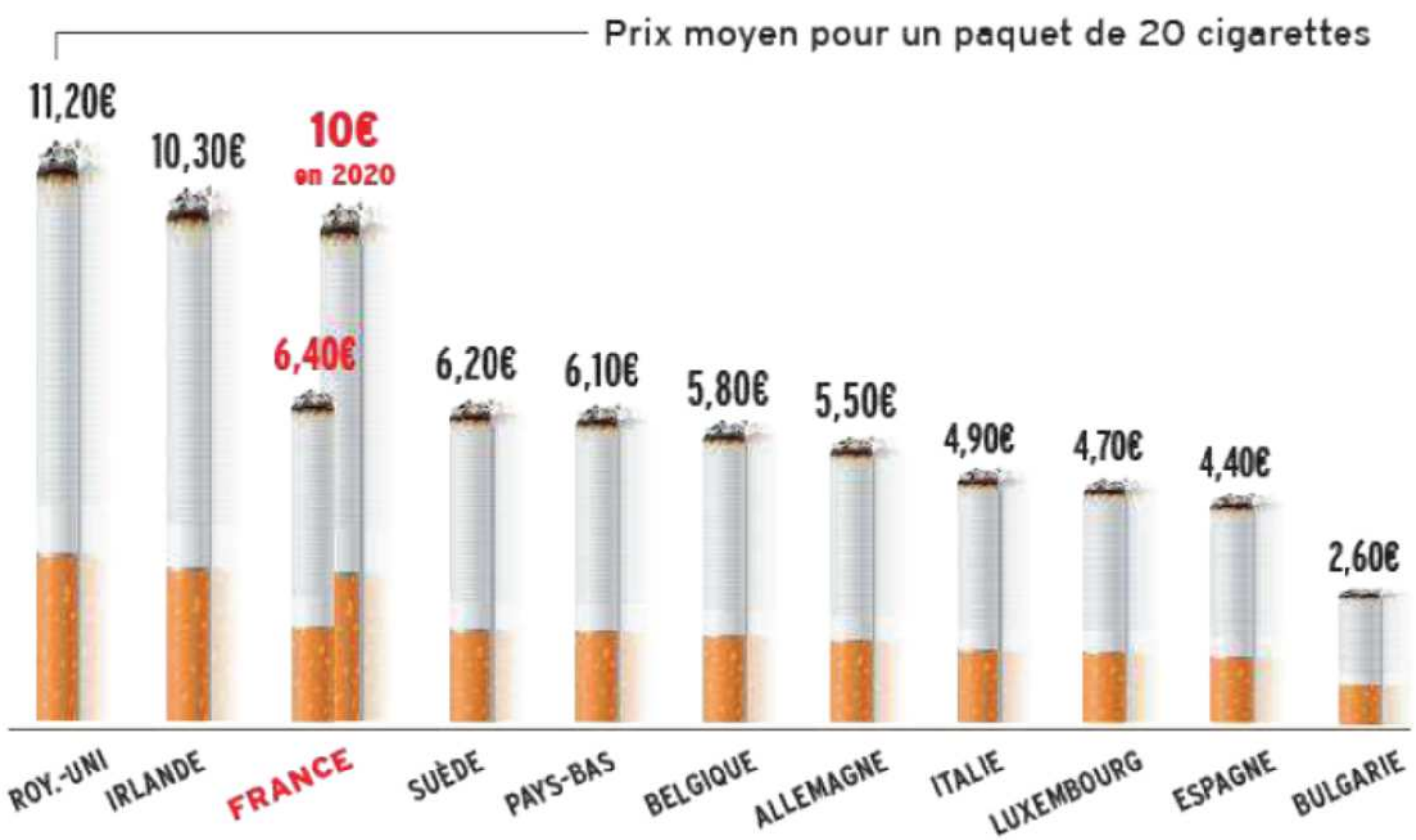

Source : The tabacco manufacturers' association

INFOGRAPHIE CL

■ Le FN traverse une zone de turbulences au niveau national ■ En Charente, le torchon brûle avec l'ex-candidat Geoffray Gourré ■ Le 1er octobre à Poitiers, Marine Le Pen devrait clarifier la nouvelle ligne du parti.

La belle unité affichée durant la présidentielle est craquelée. Geoffray Gourré (à gauche au premier plan) a été exclu du bureau il y a dix jours. Photo archives Renaud Joubert

Geoffray Gourré paiera ses frais de justice

En janvier, sur la page Facebook du FN 16, Geoffray Gourré avait traité Saïd Ennjimi, élu à la tête de la ligue de football de Nouvelle-Aquitaine, de *«voyou»*. Ce dernier avait porté plainte pour diffamation. Même si l'avocat du FN a plaidé la nullité pour des raisons techniques (*CL* du 13 septembre), la partie civile réclame 20 000 € en réparation du préjudice. Le FN 16 est également attaqué dans cette affaire, mais le national ne paiera pas pour Geoffray Gourré: Nanterre l'a fait savoir fin juillet à Jean-Paul Berroyer via un mail du trésorier Wallerand de Saint-Just. Le parti ne met plus son avocat à disposition de l'ex-chargé de communication. *«J'ai dû prendre un avocat angoumoisin à mes frais»*, explique Geoffray Gourré. La facture est salée: plus de 2 300 €. *«Il ne peut pas se sentir trahi*, justifie Jean-Paul Berroyer. *C'est lui qui est responsable de ce qu'il a écrit sur Saïd Ennjimi, dans un post qu'il ne m'avait pas fait valider.»*

FN Charente: la guerre des clans

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Il n'a, dit-il, aucun mal à dire de Geoffray Gourré. Pourtant, Jean-Paul Berroyer, secrétaire départemental du FN en Charente, ne met pas très longtemps à lâcher une méchante phrase sur l'ex-candidat aux législatives dans la première circonscription de la Charente: *«Il n'a pas l'étoffe, il est trop jeune, il veut arriver trop vite.»* De fait, celui qui fut le chargé de communication du FN 16 n'a plus de fonction au sein de la fédération charentaise depuis deux semaines.
Exclu? *«J'ai dû prendre des sanctions suite à ses propos sur Nicolas Bay* [le secrétaire général du FN, NDLR]», explique Jean-Paul Berroyer. *«J'ai claqué la porte*, dit Geoffray Gourré. *J'ai exclu le FN de mon esprit.»* Ambiance! Quatre mois après que le parti frontiste a réuni 11 millions d'électeurs au deuxième tour de la présidentielle, près de 60 000 en Charente. Et que la «dédiabolisation» opérée par Marine Le Pen a libéré la parole des électeurs frontistes.

Convoqué devant la commission de discipline

L'ambiance charentaise fait écho aux déchirements du parti au niveau national. Avec l'affrontement d'une ligne identitaire représentée par Nicolas Bay – qui sera au Vegas à Saintes ce samedi – et d'une ligne souverainiste portée par Florian Philippot, vice-président du parti et à la tête de l'association Les Patriotes lancée en mai. Association à laquelle Geoffray Gourré appartient. Et qui revendique une trentaine d'adhérents en Charente. *«Ma proposition est souverainiste,* martèle l'ex-candidat charentais. *Je m'oppose à Nicolas Bay et à l'orientation qu'il propose pour le FN: une ligne durcie selon laquelle le parti deviendrait un lobby anti-immigration, ce que je refuse.»*

> **Message direct à la reine mère: à force de couper les têtes, la prochaine sera (peut-être) la vôtre.**

C'est pour un post sur Facebook daté du 30 août, en soutien à Philippot contre Nicolas Bay, que Geoffray Gourré a reçu hier une convocation devant la commission de discipline et de conciliation du parti qui menace de l'exclure. *«C'est plus qu'un avertissement»*, ironise Geoffray Gourré dont la réponse cinglante a fusé hier. Une flèche décochée à Isabelle Lassalle, conseillère municipale à Cognac, et à son dérapage sur Simone Veil. Une autre à Marine Le Pen: *«Message direct à la reine mère: à force de couper les têtes, la prochaine sera (peut-être) la vôtre.»*

Marine Le Pen le 1er octobre à Poitiers

En Charente, les cadres du parti préfèrent parler d'une question de personne, pas de politique. Pour Isabelle Lassalle, Geoffray Gourré est un mauvais perdant. *«Comme les supporters de foot qui disent "on a gagné" quand leur équipe gagne, mais "ils ont perdu" quand elle perd.» «Le vaisseau ne tangue pas du tout»*, affirme de son côté Aurélie de Azevedo. L'ex-candidate FN dans la troisième circonscription de la Charente l'assure: il y avait une cinquantaine de militants au banquet organisé samedi dernier à Touvre. N'empêche que le besoin de clarification se fait sérieusement sentir. Marine Le Pen sera à Poitiers, au Futuroscope, le 1er octobre pour une réunion interrégionale. Les élus FN charentais y seront tous. *«Nous, ce qu'on attend maintenant, c'est une clarification par rapport à cette association Les Patriotes»*, disent Isabelle Lassalle et Jean-Paul Berroyer. Hier, la présidente du FN a pressé Florian Philippot de trancher le conflit d'intérêts qu'il a créé, selon elle, avec son association.
Geoffray Gourré, de son côté, fourbit ses armes et se tient prêt. *«Si demain il existe un parti conforme à mes convictions, le FN deviendra un adversaire»*, promet-il.

Jean-Claude Dupuis, 70 ans

« Philippot est un communiste de droite

Encarté à LR, Jean-Claude Dupuis a voté FN au second tour de l'élection présidentielle *«pour la troisième fois de* [sa] *vie». «Non pas parce que j'adhère à ce parti, mais, sans être raciste, je suis pour une immigration choisie comme au Canada. Et je ne voulais pas que Macron fasse un trop grand pourcentage. J'assume ma droite, je suis de droite Wauquiez*, décrit cet Angoumoisin, militaire à la retraite, qui ne supporte pas Florian Philippot. *Si sa ligne l'emporte, on ne me prendra plus à voter FN. C'est le sosie de Mélenchon, il lui a tout pompé: les retraites, le mariage gay, les fonctionnaires. Philippot, c'est un communiste de droite.»* Jean-Claude Dupuis ne pense pas cependant que le FN arrivera un jour au pouvoir. *«Les ouvriers vont retourner chez Mélenchon et ceux de droite revoteront à droite avec Wauquiez.»* Il ne voit qu'une seule issue pour le parti frontiste: *«La seule qui serait capable de reprendre les rênes, c'est Marion Maréchal-Le Pen.»*

Franck Bernard, 48 ans

« Je reste fidèle à Marine Le Pen

Il vote pour le parti frontiste depuis ses 18 ans. Franck Bernard n'a jamais douté. Quand Marine Le Pen a succédé à son père Jean-Marie, il lui a accordé son suffrage *«sans une seconde d'hésitation»*, relate ce militant, récemment installé dans l'Aude, mais bien connu des Charentais pour avoir participé à la «soupe au cochon» en décembre à Angoulême. *«Je vote FN par dégoût pour les gouvernements qui favorisent les immigrés.»* La flamme n'a même pas vacillé chez lui après le débat de l'entre-deux-tours au cours duquel Marine Le Pen a déçu beaucoup d'électeurs. *«Elle s'est justifiée en disant que c'était la fatigue de la campagne.»* Quatre mois après l'élection, ses mots durs vont vers Macron *«qui augmente de façon injuste la CSG pour les retraités et qui baisse les APL de 5 euros»*. Pour lui, Florian Philippot finira par rentrer dans le rang. *«Je suis très optimiste pour l'avenir: le FN est le premier parti contestataire du pays.»*

Éric Pascoua, 56 ans

« La remise en question n'est pas une faiblesse

Éric Pascoua, de Cognac, n'a jamais voté pour le FN du temps de Jean-Marie Le Pen: *«Ses écarts verbaux, sur les chambres à gaz par exemple, ça me dérangeait.»* Mais il a été séduit par Marine Le Pen et son discours *«plus modéré, où il y a beaucoup d'idées* [qu'il] *trouve très bonnes»*. Pour lui, *«l'immigration, c'est la mort du petit cheval». «Il faut commencer par s'occuper des Français qui ont déjà des soucis.»* Une interrogation cependant: *«La sortie de l'euro, ce n'était pas une erreur, mais c'était maladroit politiquement. Moi, ça ne m'effrayait pas, mais c'est vrai que ça a fait peur à beaucoup d'électeurs.»* Éric Pascoua regrette que *«Florian Philippot continue les débats sur l'Europe, alors qu'il faut passer à autre chose»*. Mais devant les turbulences de son parti, il dit attendre de voir la restructuration finale. *«Il faut se remettre en question: ce n'est pas une faiblesse, mais c'est nécessaire pour repartir. Quelle que soit la ligne qui l'emporte, je continuerai de toute façon à voter FN.»*

Les organismes sociaux veulent repenser leur modèle

L'action sociale est à la croisée des chemins en Charente. Les difficultés économiques, les lourdeurs administratives, le nouveau maillage territorial et le désengagement de l'État dans le contexte de la suppression des emplois aidés, qui représentent chez eux 215 travailleurs, poussent les acteurs de la filière à repenser leurs pratiques, à inventer de nouvelles passerelles, de nouveaux outils.

Tel veut être l'objet du schéma directeur de l'animation de la vie sociale dont, lundi, la CAF, la Fcol, la fédération des MJC et celle des centres sociaux ont posé les jalons. Rédigé dans les prochaines semaines pour être finalisé, espèrent-elles, *«avant le 31 décembre»*, ce document *«est d'abord un état des lieux des vingt-trois centres sociaux et cinq espaces de vie sociale du département»*, explique Philippe Arnould, directeur de la CAF. Tel une charte, *«il donnera dans un second temps, et après différentes consultations en comités et restitutions collégiales, une feuille de route pour répondre aux enjeux de gestion et à la problématique managériale, aux enjeux sociaux et pour favoriser l'émergence d'une culture concrète.»*

Dit comme ça, c'est encore très abstrait. Mais quelques pistes concrètes se dessinent déjà, comme le recours à une *«plus large implication de la population»*, tant en termes de bénévolat bien structuré que d'élaboration de projet d'action sociale sur un territoire donné. Avec, en toile de fond, un gros travail de communication. *«Au mois d'octobre, nous allons par exemple tourner une vidéo pour montrer ce qu'est un centre social, comment ça fonctionne, ce que ça apporte à une population et pourquoi c'est important»*, explique Philippe Arnould. *«Il est essentiel de faire remonter l'impact du travail sur le terrain»*, abondent les directeurs de la FMJC et de la fédération des centres sociaux.

Des pratiques en usage dans d'autres départements, à commencer par la Charente-Maritime jugée *«exemplaire»* en la matière, devraient aussi servir de support. On peut ainsi imaginer des commissions mixtes entre les organismes sociaux et leurs partenaires institutionnels en amont des financements d'action. Une collégialité qui aurait pour effet d'induire un cercle vertueux et d'augmenter le nombre d'initiatives soutenues.

Artisans et libéraux saluent les réformes annoncées

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

L'Union professionnelle artisanale et l'Union des professions libérales s'unissent pour former l'U2P, l'Union des entreprises de proximité. Photo A. C.

Depuis novembre 2016 au niveau national, et juillet dernier au niveau de la Charente, l'UnaPL, l'Union nationale des professions libérales, a rejoint l'Union professionnelle artisanale pour former l'U2P, l'Union des entreprises de proximité. *«Nous représentions environ 9 000 entreprises en Charente, nous en représentons maintenant 15 000. Pour plus de 40 000 salariés,* compte Alain Testaud, président du Cnams, Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication, qui prend la présidence de l'U2P pour quatre ans. *Cette fusion nous permet de devenir le syndicat patronal représentant le plus grand nombre d'entreprises, 2,3 millions, et donc d'être mieux représentés dans les instances comme l'Urssaf, Pôle emploi, les prud'hommes...»*

«Une bouffée d'oxygène»

Les membres de l'U2P Charente se sont réunis pour la première fois mardi pour saluer les annonces faites par le gouvernement depuis la mi-août. *«La simplification du dialogue social dans les petites entreprises va nous permettre d'officialiser juridiquement des décisions qu'on prenait souvent à la machine à café, sans forcément qu'un délégué du personnel soit présent»,* félicitent les différents représentants syndicaux des entreprises de proximité, qui se réjouissent aussi qu'aux prud'hommes, *«les reports pour vice de forme soient limités». «Les dossiers vont être traités plus vite sur le fond.»*

Suppression du compte pénibilité; remplacement du CICE par un allégement des cotisations patronales; refonte du RSI, le régime social des indépendants, avec une baisse annoncée des cotisations; diminution de 25% de l'impôt sur les sociétés... *«Cette bouffée d'oxygène proposée, si elle se concrétise vraiment, est bonne»,* mais les membres de l'U2P se méfient: *«La compensation du CICE sera-t-elle ponctuelle ou pérenne? Comment va vraiment s'orchestrer la refonte du RSI? Que va-t-il advenir du fonds social qui aidait les entrepreneurs en cas de grave maladie ou de problèmes à la retraite? La baisse d'impôts sur les sociétés c'est bien, mais ça ne concerne qu'à peine 30% des entreprises françaises. Quoi pour les autres?»*

Tant que le gouvernement ne leur donne pas plus de visibilité concrète, difficile d'embaucher ou d'investir. *«L'une de nos premières batailles sera de lutter contre le prélèvement de l'impôt à la source, on n'a pas vocation à jouer les percepteurs!»,* assure Jean-Claude Christmann, président de la Confédération générale de l'alimentation de détail.

■ Il faut compter trois mois pour obtenir une carte d'identité ou un passeport à Cognac
■ Un délai parmi les plus longs du département ■ En cause, un manque de moyens.

Cognac: les papiers d'identité prennent leur temps

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

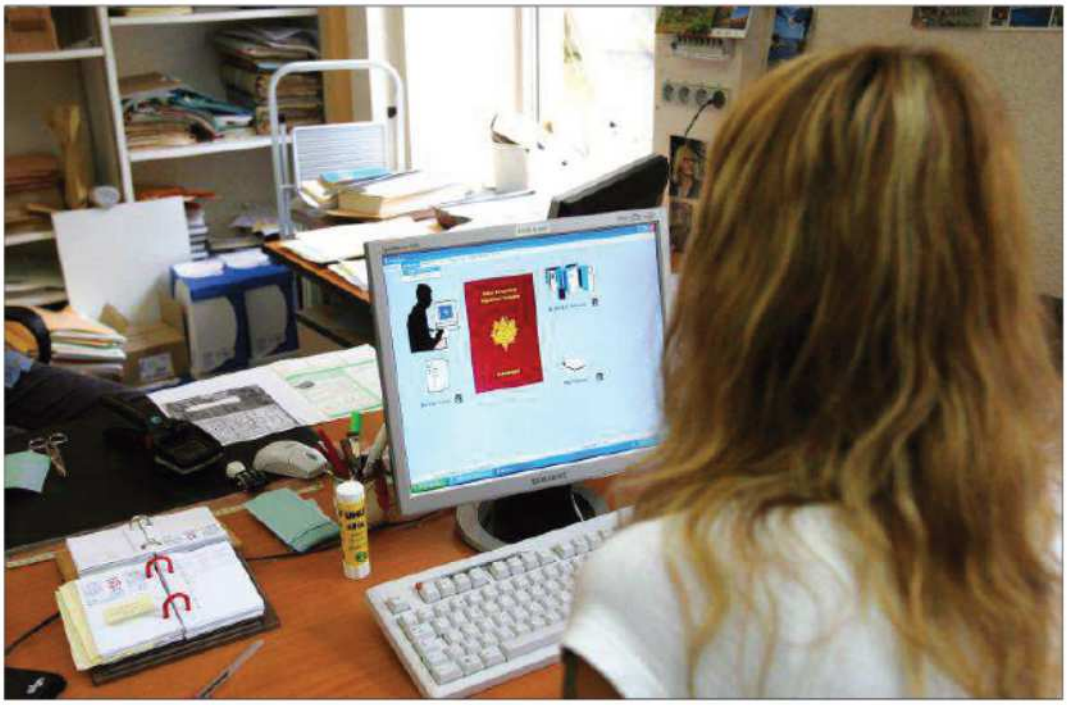

Avant le mois de mars, seuls les passeports étaient biométriques. Désormais, les cartes d'identité le sont aussi. Illustration CL

En 80 jours, on peut en faire des choses. Se préparer à courir un marathon, se laisser pousser une barbe de 4 cm et même faire le tour du monde en locomotive à vapeur, comme dans le roman de Jules Verne. Mais c'est un peu juste, en ce moment, si l'on veut obtenir des papiers d'identité en mairie de Cognac.

Pour une demande de carte ou de passeport déposée hier, malgré un formulaire prérempli en ligne, il fallait compter cinquante jours avant de décrocher un rendez-vous au service de l'état civil. *«Ce sera autour du 8 novembre, pas avant»*, expliquait un fonctionnaire directement concerné à un administré ébahi. Après cette étape indispensable, le dossier devra encore être traité en préfecture, ce qui prendra cinq semaines supplémentaires. Soit un total de 85 jours bien tassés, avec une réception du document prévue vers le 14 décembre.

> La mise en service d'une deuxième station n'est pas prévue.

«C'est comme ça depuis mars et l'obligation de faire des cartes d'identité biométriques», explique-t-on sur place aux usagers. La mise en circulation de ces documents sécurisés a réduit le nombre de mairies capables de lancer les démarches, toutes n'ayant pas été dotées de stations biométriques par l'Etat. S'ajoute la possibilité, pour les administrés, de s'adresser à n'importe quelle commune de France. Résultat: un afflux de demandes vers Cognac, la commune-centre. Mais cela ne suffit pas à expliquer les délais hors normes de la Ville, puisque d'autres communes proposent une attente moindre (lire l'encadré).

Promis, ça ira mieux demain

Le problème est que Cognac ne possède qu'une seule station biométrique (qui était déjà utilisée pour les passeports), ce qui ne permet pas de prendre deux rendez-vous simultanés.

Pour autant, *«la mise en service d'une deuxième station n'est pas prévue»*, explique Anne-Frédérique Mauler, directrice générale adjointe des services à la Ville. Une requête pourrait être adressée à l'Etat, qui prévoit de livrer une demi-douzaine de machines supplémentaires dans le département, ces prochains mois. *«Mais cela demanderait d'autres moyens en termes de personnels et de locaux,* poursuit Anne-Frédérique Mauler. *Nous n'avons pas les locaux qui nous le permettraient et les dotations de l'Etat, de 8.000 € par mois et par machine, ne suffiraient pas à rémunérer le temps plein supplémentaire qu'il nous faudrait.»*

Faute de mieux, une nouvelle organisation du service est sur le point d'être lancée, avec un système d'urgence plus tolérant que celui prévu par la loi (raisons professionnelles ou décès). La création d'un portail internet permettant de prendre des rendez-vous en ligne est aussi annoncée. En attendant, face à des usagers *«de plus en plus agressifs»*, les agents de l'état civil conseillent aux plus pressés de chercher une mairie plus rapide.

Comment faire si l'on est pressé ?

La première étape est de remplir un formulaire en ligne sur www.service-public.fr. Cela évitera un déplacement pour obtenir une version papier. Mieux vaut être scrupuleux au moment de compléter les petites cases, puisque les dossiers erronés ou incomplets sont rejetés. Ensuite, l'astuce est de repérer les mairies proches de chez soi ayant une station biométrique. C'est possible sur le site passeport.ants.gouv.fr, dans la rubrique «services associés», en bas de page. Une fois les mairies ciblées, un petit coup de fil aux différents services d'état civil permettra de savoir leurs délais d'attente respectifs. C'est exactement ce que font les agents concernés, quand ils redirigent leurs administrés pressés. Hier, le service de la population d'Angoulême annonçait deux jours d'attente. Celui de La Rochefoucauld, une semaine, le double à Jarnac. Cette dernière durée est considérée comme une bonne moyenne, dans le département, par les professionnels concernés. Les délais de la préfecture, en revanche, sont les mêmes pour tout le monde.

Le grand chantier du logement

■ Allégements fiscaux sur les cessions de terrains à construire, gel des normes, prolongation plus ciblée de deux aides publiques ■ L'exécutif veut construire plus, aider les jeunes et faire des économies.

«Notre politique du logement ne correspond pas suffisamment aux besoins de nos concitoyens», a affirmé le ministre à la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, en présentant sa «stratégie» logement. Photo AFP

Après des semaines d'annonces partielles, le ministre à la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a dévoilé la *«stratégie»* du gouvernement pour le logement.

Fiscalité réduite sur le foncier

Pour favoriser la construction de logements là où les besoins sont importants, un abattement fiscal sera consenti sur les plus-values immobilières, pour la vente de terrains en zones tendues, pendant trois ans. Il sera de 100% pour la vente de terrains permettant de construire du logement social, de 85% pour du logement intermédiaire, et de 70% pour du logement libre. Les entreprises propriétaires de foncier pourront bénéficier du prolongement du taux réduit d'impôt sur les sociétés de 19%, lorsqu'elles céderont un terrain où seront construits des logements.

Normes de construction allégées

Afin de *«stopper l'inflation normative»*, *«toutes les règles de construction seront rédigées sous forme d'objectifs de résultats»*. Certaines normes seront *«simplifiées»*, comme *«les normes sismiques lorsqu'elles sont trop sévères dans des zones à faible risque»*, dit le gouvernement à titre d'exemple. Quant aux normes environnementales et énergétiques déjà votées, notamment dans le cadre de la Loi de transition énergétique de *«2020»*, elles seront appliquées.

Économies sur la gestion des APL...

Le calcul du montant des APL que toucheront les locataires sera basé sur les *«revenus actuels et non ceux d'il y a deux ans»*, *«dès 2019»* et grâce à la *«déclaration sociale nominative»*, un fichier de transmission unique et automatique de données sociales. Le gouvernement en attend une économie de 100 millions d'euros par mois, soit plus d'un milliard par an.

... et sur les APL dans le logement social

La baisse de 5 euros mensuels des aides personnelles au logement (APL) à compter du 1er octobre, pour tous les allocataires, sera complétée par une baisse des APL de plus grande ampleur dans le seul secteur social, qui doit dégager *«1,4 milliard d'euros d'économies»*. *«Indolore»* pour les locataires du parc HLM, dit le gouvernement, elle sera compensée par une baisse des loyers d'un montant équivalent, imposée aux bailleurs sociaux, lesquels ont vivement protesté. Endettés à hauteur de 140 milliards d'euros, les organismes HLM bénéficieront en contrepartie, de meilleures conditions de financement, dit le gouvernement. Ces organismes craignent un important manque à gagner.

PTZ et Pinel prolongés mais plus ciblés

Deux aides publiques, le prêt à taux zéro (PTZ) octroyé aux ménages accédant à la propriété et l'avantage fiscal «Pinel», consenti aux particuliers achetant un logement pour le louer, seront *«prolongées pendant quatre ans»*, mais distribuées de manière plus ciblée. Elles seront concédées de façon à *«construire plus vite en zone tendue et à soutenir la revitalisation dans les zones détendues»*. Le Pinel sera *«recentré sur les zones A, Abis et B1 sur 4 ans»*, tandis que le PTZ *«ciblera les zones A, Abis et B1»* sur la même période, avec une *«souplesse de transition sur la zone B2 durant l'année 2018»*.

80.000 logements pour étudiants et jeunes actifs

Le gouvernement veut construire 60.000 logements pour les étudiants et 20.000 destinés aux jeunes actifs, sur le quinquennat. Il va également proposer une *«solution de garantie»* à tous les étudiants locataires *«sans conditions de ressources et pour tous les logements»*, en étendant la garantie existante, Visale, financée par Action Logement. Un *«bail mobilité de 1 à 10 mois»* sera créé, à destination des étudiants et des personnes en formation, pour lequel *«aucun dépôt de garantie ne sera demandé»*.

Le minimum vieillesse revalorisé

Le minimum vieillesse, allocation perçue par les retraités modestes, actuellement d'un montant 803 euros par mois pour une personne seule, sera revalorisé *«dès le mois d'avril 2018 de 30 euros»*, puis *«il y aura 35 euros en 2019 et 35 en 2020»*, a déclaré hier la ministre des Solidarités, Agnès Buzyn sur Europe 1. Pour un couple, qui perçoit actuellement 1.240 euros, la revalorisation sera de *«plus de 155 euros»* d'ici *«la fin du quinquennat»*. Fin 2015, environ 555.000 personnes bénéficiaient d'une allocation du minimum vieillesse, dont 68.000 n'ayant aucune pension de retraite.

Sécurité sociale: un diagnostic en trois points

En 2016, le déficit global de la Sécu a continué à se réduire pour atteindre 7,8 milliards d'euros, devenant pour la première fois inférieur à celui de l'avant-crise financière de 2008, note la Cour des comptes dans son rapport annuel publié hier. Toutefois, *«la situation financière de la Sécurité sociale n'est pas encore assainie»*, précise le rapport qui a identifié plusieurs dérives.

Trop de dépassements d'honoraires

La médecine libérale de spécialité coûte cher: 16,1 milliards d'euros en 2016, dont 11,2 milliards en ville et cinq milliards en établissement privés. En cause, notamment, les dépassements d'honoraires pratiqués par les 24.000 praticiens installés en cabinet en secteur 2 (tarifs libres). Un «contrat d'accès aux soins» (CAS) a été mis en place en 2013 pour inciter les médecins signataires à limiter leurs dépassements en échange d'une prise en charge de leurs cotisations sociales. Mais il *«a des effets limités pour un coût élevé : en 2015, pour éviter un euro de dépassement, l'Assurance maladie en a dépensé dix»*, relève la Cour. Faux, lui a répondu hier soir l'assurance maladie: pour *«un euro dépensé par l'assurance maladie, le CAS a permis d'éviter environ 3 euros de dépassement»*.

La Cour propose de restreindre la liberté d'installation grâce à *«un conventionnement sélectif»* ou d'expérimenter une rémunération à *«l'enveloppe globale»* à la place du paiement à l'acte, notamment pour les maladies chroniques.

> Le déficit de la Sécu a atteint son plus bas niveau depuis 2008, selon le rapport annuel de la Cour des comptes qui en profite pour alerter sur des dérives.

Trop de pharmacies

Les 22.000 pharmacies d'officine sont deux fois trop nombreuses, et les pouvoirs publics ne font rien pour enrayer la situation en leur maintenant un régime *«très protecteur»*, estime la Cour. Si 10% des pharmacies (souvent dans les agglomérations surdotées) sont fragiles économiquement, la rémunération réglementée du secteur, de 5,4 milliards d'euros en 2015, est *«restée quasiment stable en valeur absolue depuis 2007»*. À ce montant s'ajoutent deux milliards d'euros de rémunérations complémentaires versées par les fabricants de médicaments (via des avantages commerciaux notamment) et par les grossistes-répartiteurs, en particulier pour les génériques.

La Cour préconise de déconnecter la rémunération des officines du nombre de boîtes vendues et de réviser celle des grossistes-répartiteurs. Elle suggère aussi de revoir les règles d'implantation ou de favoriser la vente de médicaments en ligne...

Des retraites pas assez contrôlées à l'étranger

En 2015, 1,65 million de retraites de base et 1,12 million de retraites complémentaires ont été versées à l'étranger pour 6,5 milliards d'euros, soit 2,2% du total des prestations. Mais les données des régimes de base et complémentaire des salariés font apparaître des versements à des assurés particulièrement âgés (jusqu'à 117 ans). La Cour prône une meilleure collaboration entre régimes et avec les pays concernés ainsi que la mise en place d'un certificat d'existence commun à tous les régimes, un projet à l'étude.